MAIRIE DE PARIS

N° 7 - Jeudi 21 juillet 2011

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

VILLE DE PARIS

Séance des lundi 11 et mardi 12 juillet 2011

http:/www.paris.fr

Rectificatif au compte-rendu sommaire

de la séance des 11 et 12 juillet 2011

du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal.

P. 24

Je félicite la pugnacité de la Ville sur ce dossier.

Mme HIDALGO, première adjointe, rapporteure.
Il s'agit d'un projet magnifique et enthousiasmant que beaucoup de Parisiens ont rêvé. Et comme pour beaucoup de projets qui concernent notamment des emprises, on s'aperçoit que le temps de l'aménagement des propriétaires R.F.F. ou S.N.C.F. n'est pas tout à fait le temps de l'aménagement que souhaiteraient les élus et les citoyens de cette Ville.

Le premier projet de délibération concerne une convention relative au financement des travaux d'aménagement de la promenade et l'autre est relatif à la convention d'occupation temporaire du domaine public. L'aménagement du tronçon Balard - Olivier-de-Serres se fait sous maîtrise d'ouvrage R.F.F., parce qu'il faut réaliser des accès, mettre en sécurité le site.

L'ensemble de l'opération est évalué à 7,2 millions d'euros dont 4,36 millions d'euros à la charge de la Ville. Le site sera mis à disposition de la Ville de Paris dans le cadre de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de sept ans à compter de la signature.

C'est donc 1,3 kilomètre de promenade sur une emprise de 36.000 mètres carrés qui va être mis à disposition des Parisiens offrant la possibilité de se promener depuis le 13e arrondissement jusqu'au parc Citroën.

Nous poursuivons les mêmes objectifs que les vœux présentés par le P.R.G. mais je demanderai à ce stade le retrait de ces vœux. La question de la petite gare ne nous a pas échappé. Nous y travaillons mais nous devons tenir compte de la situation budgétaire de la Ville.

Quant à l'animation culturelle, artistique et pédagogique, on peut se passer de ce type d'animations pour la Petite Ceinture mais en revanche nous avons en tête des activités telles que des goûters récréatifs, des animations festives.

Mme GIBOUDEAUX, adjointe, rapporteure.
C'est précisément la désaffection de la Petite Ceinture qui fait sa richesse.

Il faut faire attention à ne pas la surcharger d'animations. On fera néanmoins un travail tout à fait important de présentation de ce qu'est la Petite Ceinture avec des promenades sur lesquelles nous sommes en train de travailler avec les éco-éducateurs de la Ville, et l'agence d'écologie urbaine. Car il ne s'agit ni d'un parc, ni d'un jardin, mais d'une promenade au sein de notre Ville.

Il y aura aussi des supports pédagogiques le long de la Petite Ceinture pour expliquer sa richesse et sa singularité.

Nous travaillons à une trame verte parisienne. J'espère qu'au mois d'octobre, nous pourrons présenter le plan biodiversité. C'est très important aujourd'hui de relier les projets entre eux.

Le projet de délibération DU 111 est adopté à l'unanimité à main levée.

M. GOUJON, maire du 15e arrondissement.
Nous voterons le vœu n° 34 car nous considérons comme essentiel que la négociation puisse porter avec RFF sur la prise en compte de la gare par la Mairie de Paris.

Le vœu n° 34 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 35 est retiré.

Le projet de délibération DEVE 85 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DU 108 - Approbation de l'extension du périmètre d'étude et des objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur ainsi que des modalités de la concertation en vue de la création de la ZAC secteur de la Porte de Vincennes (12e et 20e).

Vœu n° 37 bis de l'Exécutif.

L'amendement n° 36 du groupe E.E.L.V.A. est retiré.

L'amendement n° 36 bis est adopté à main levée.

L'amendement n° 37 du groupe E.E.L.V.A. est retiré.

Le vœu n° 37 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le projet de délibération DU 108 amendé est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DJS 239 - Avis du Conseil de Paris relatif à la reconnaissance d'intérêt général de l'enceinte de Roland Garros.

2011 DJS 371 Signature d'une convention avec la Fédération Française de Tennis pour lui conférer un droit d'occuper une emprise du domaine public municipal et lui permettre de moderniser, étendre, rénover, exploiter et valoriser le site du nouveau stade de Roland Garros (16e)

Vœu n° 58 déposé par le groupe EELVA relatif à la convention avec la F.F.T. sur le site de Roland Garros.